

Communauté de Communes « Pays des Vans en Cévennes »

Compte-rendu
Réunion conseil communautaire
Lundi 28 avril 2014

Présents : LAGANIER Jean-Marie, BORIE Jean-François, ROGIER Jean-Paul, BOULARD Roger, BASTIDE Bérengère, REDON Pascal, BELLECULEE Bernard, VIGIER Bruno, LAPIERRE Marie-Jeanne, ESCHALIER Cathy, FOURNIER Joël, GARRIDO Jean-Manuel, LAVAL Yolande, BRUYERE-ISNARD Thierry, GREGORIAN Gisèle, RROCHE Bruno, NOEL Daniel, PELLEGRINO Patrick, MANIFACIER Jean-Paul, MICHEL Jean-Marc, THIBON Hubert, JARRIGE Monique, GSEGNER Gérard, NICUALT Alain, SIMO NNET Joseph, DOLADILLE Monique, BORELLY Jacques, BALMELLE Robert, GAYRAL Edmond, ALLAVENA Serge,
Pouvoirs : DEY Myriam à MICHEL Jean-Marc, PIALET Michel à MANIFACIER Jean-Paul,
Secrétaire de Séance : BOULARD Roger.

En début de séance, Monsieur le Président demande au conseil communautaire le rajout d'une délibération à l'ordre du jour :

16. Taxe de séjour pour l'année 2014

Il sera demandé au conseil communautaire de se prononcer sur l'encaissement de la taxe de séjour pour 2014. En effet, compte tenu de la compétence « promotion du tourisme par le biais de l'office de Tourisme » inscrite dans les statuts de la communauté de communes, il est nécessaire que la commission en charge de cette thématique poursuive son travail sur 2014 pour définir plus précisément la compétence tourisme en vue de l'intérêt communautaire.

et demande d'annuler 4 points à l'ordre du jour :

4. Délibération pour créer les emplois correspondant au personnel des médiathèques
5. Délibération pour créer l'emploi d'animateur – coordinateur du réseau bibliothèque / médiathèque à mi-temps
6. Mise en place d'un régime indemnitaire

8. Délibération pour autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition des personnels des médiathèques à compter du 1^{er} avril 2014 jusqu'au transfert effectif du personnel concerné

Compte tenu de la compétence « animation d'un réseau de lecture », il est nécessaire que la commission en charge de cette thématique poursuive son travail pour définir plus précisément cette compétence en vue de l'intérêt communautaire.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les modifications ainsi proposées à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 avril 2014

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Constitution des commissions et désignation des membres

Le conseil communautaire, et à l'unanimité, approuve la création des commissions suivantes et la désignation des membres :

en interne

- Personnel

Président de la commission : MANIFACIER Jean-Paul, Président de la Communauté de Communes
GARRIDO Jean-manuel, BOULARD Roger, SIMONNET Joseph, BASTIDE Bérengère, GREGORIAN Gisèle

ouvertes aux conseillers municipaux des communes membres

- Finances, Fiscalité, Budget

Présidente de la commission : BASTIDE Bérengère, 7^{ième} Vice-présidente
LAVAL Yolande, BRUYERE-ISNARD Thierry, LAGANIER Jean-Marie, VIGIER Bruno, DESCHANELS Georgette, NOËL Daniel, DOLADILLE Monique, DUREY Jean-Marc,

- *Développement économique et énergie renouvelable*

Président de la commission : PIALET Michel, 4^{ième} Vice-président
 HAYDAN Pierre, BALMELLE Robert, SARMEJEANNE Evelyne, HOCQUET Agnès, BELLECULEE Bernard, BRUYERE-
 ISNARD Thierry, BOULARD Roger, GUTMAN Françoise, LABOISSERET Claude,

- *Aménagement du Territoire*

Président de la commission : Joël FOURNIER, 2^{ième} Vice-président
 LAHACHE Joël, ROUVEYROLLE Bernard, DOLADILLE Monique, LABALME Frédéric, ROCHE Bruno, BRUYERE-
 ISNARD Thierry, GAYRAL Edmond, ROBICHON Lise, NICAULT Alain, GRANERO Denis, BOULARD Roger, DURIEU
 Bernard, LALFERT Jean-François, ROGIER Jean-Paul,

- *Ordures ménagères et SPANC, 3^{ième} Vice-président*

Président de la commission : Jean-Manuel GARRIDO
 MICHEL Jean-Marc, ROBERT Michel, REMI Bertrand, FEUILLADE Delphine, LACROIX Jean-Claude, LAURIJSSENS
 Bart, ALLAVENA Serge, REDON Pascal, JARRIGE Monique, MARGOTTON Magalie, BORIE Jean-François, MALBOS
 Paul, DEVES Sylvie,

- *Action sociale et petite enfance*

Présidente de la commission : Gisèle GREGORIAN, 1^{ière} vice-présidente
 ROUX Marie-Josée, GILLES Elisabeth, BLANC Monique, DEY Myriam, FAUCUIT Alain, HUET Agnès, ESCHALIER
 Cathy, DELEUZE Jocelyne, POISSON Christophe,

- *Environnement, Tourisme et Patrimoine*

Président de la commission : Roger BOULARD, 5^{ième} Vice-président,
 DELROT Gérard, HAYDAN Pierre, KRAWEZIK Thierry, GAYRAL Edmond, DOLADILLE Monique, ECHARD Hugues,
 JARRIGE Monique, LEMAY Corinne, BELMONTE Brigitte, LAGANIER Jean-Marie, FOURNIER Joël, BORER Serge,
 BARBOT François, GSEGNER Gérard, BRUYERE-ISNARD Thierry, NICAULT Alain, BABIN Nadine,

- *Culture, Lecture Publique*

Président de la commission : BORIE Jean-François, 6^{ième} Vice-président
 SUZANNE Philippe, BELMONTE Brigitte, BARBOT François, DELROT Gérard, BIDAULT Noëlle, MICHAUT
 Françoise, GREGORIAN Gisèle, SARMEJEANNE Evelyne, HUETTE Catherine, BELLECULEE Bernard, BRUNEL
 Nathalie,

- *Bâtiments intercommunaux*

Président de la commission : SIMONNET Joseph, membre du Bureau
 FAUCUIT Alain, BORELLY Jacques, MANIFACIER Jean-Paul, GARRIDO Jean-Manuel, ESCHALIER Cathy,

- *Communication*

MANIFACIER Jean-Paul, NEZICK Michel, REMI Bertrand, LABALME Morgane, DOLADILLE Monique, MILLET
 Cécile,

- *Accessibilité aux personnes handicapées*

GREGORIAN Gisèle, THOMAS Muriel, DESOLME Christine, GILLES Elisabeth, LAVAL Yolande, BOULARD Roger,
 POISSON Christophe.

3. Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, et à l'unanimité, valide la désignation des membres de la
 commission d'appel d'offres en conséquence :**

Président : MANIFACIER Jean-Paul

Titulaires :

- GARRIDO Jean-Manuel

- SIMONNET Joseph

- BALMELLE Robert

Suppléants :

- ALLAVENA Serge
- MICHEL Jean-Marc
- BOULARD Roger

7. Délibération pour autoriser le Président à recruter des agents contractuels pour un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité et remplacement de personnel permanent temporairement indisponible
Après en avoir délibéré, le conseil et à l'unanimité, autorise le Président à recruter des agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité ou pour un accroissement saisonnier d'activité ou pour un remplacement de personnel permanent momentanément indisponible et à signer tous les documents relatifs aux recrutements des agents contractuels.

9. Création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture de 1^{ière} classe pour 31 heures hebdomadaires
Après en avoir délibéré, le conseil et à l'unanimité, décide d'accéder à la proposition de Monsieur le Président ; de créer à compter du 01 mai 2014 un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe, échelle 4 de rémunération, de 31 heures hebdomadaires ; l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux ; de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ; les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la communauté de communes.

10. Délibération pour attribuer des indemnités de fonction, de conseil et de budget au comptable
Après en avoir délibéré, le conseil et à l'unanimité, demande le concours du Receveur de la Trésorerie des Vans pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ; accorde l'indemnité de fonction et de conseil au comptable, à compter de ce présent exercice et ce, pour la durée du mandat du conseil communautaire ; dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

11. Budget annexe SPANC : décision modificative n° 1 pour intégrer les résultats de clôture des budgets annexes SPANC de deux communes
Après en avoir délibéré, le conseil et à l'unanimité, décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Affectation du résultat	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
au compte 002 excédent de fonctionnement reporté		14 454.79 €		
Au compte 001 excédent investissement reporté				4 527.58 €

APPROUVE la décision modificative n° 01-2014 comme suit :

Imputations	OUVERT	REDUIT
DF 012 6411 salaires	14 454.79 €	
R F 002 002 résultat de fonctionnement reporté	14 454.79 €	
D I 21 2182 100 autres immobilisations corporelles	4 527.58 €	
R I 001 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 527.58 €	

12. Délibération pour remettre à jour la cartographie des habitats naturels sur les sites N 2000 B4 et B9 et solliciter une subvention de l'Etat (selon une enveloppe financière prévue et attribuée)

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et pris connaissance des conditions fixées dans la convention, et à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention cadre « Ardèche Nature 2014-2016 » fixant les modalités de la coopération technique et financière entre le département et la Communauté de communes Pays des Vans en Cévennes, pour l'élaboration et la réalisation du plan de gestion ainsi que de son programme d'actions sur les sites ENS « Bois de Païolive et Gorges du Chassezac » et « Bois d'Abeau, bois des Bartres et Vallée de la Ganière ».

13. Convention Ardèche Nature Conseil Général 07 dans le cadre de la gestion des sites inscrits au réseau départemental (bois de Païolive, gorges du Chassezac et bois d'Abeau)

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président et pris connaissance des conditions fixées dans la convention, et à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention cadre « Ardèche Nature 2014-2016 » fixant les modalités de la coopération technique et financière entre le département et la Communauté de communes Pays des Vans en Cévennes, pour l'élaboration et la réalisation du plan de gestion ainsi que de son programme d'actions sur les sites ENS « Bois de Païolive et Gorges du Chassezac » et « Bois d'Abeau, bois des Bartres et Vallée de la Ganière ».

14. Délibération pour désigner un délégué au Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche (S.D.E.A.)

Après délibération, le délégué titulaire ou le délégué suppléant de la Communauté de Communes qui siègera désormais au Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche —S.D.E.A.- a été désigné en la personne :

- Délégué titulaire :
M. MANIFACIER Jean-Paul
- Délégué suppléant :
M. BALMELLE Robert

15. Délibération pour désigner un délégué au Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (S.E.B.A.)

Après délibération, le délégué titulaire ou le délégué suppléant de la Communauté de Communes qui siègera désormais au Comité Syndical du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche —S.E.B.A.- a été désigné en la personne :

- Délégué titulaire :
M. GARRIDO Jean-Manuel
- Délégué suppléant :
M. BALMELLE Robert

16. Taxe de séjour pour l'année 2014

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire et à l'unanimité, dit poursuivre son travail de définition de la stratégie touristique en vue de l'intérêt communautaire en 2014 ; accepte que les communes continuent à encaisser la taxe de séjour pour l'année 2014 ; souhaite que les participations à l'Office de Tourisme et à l'Agence Départementale du Tourisme soient reversées par les communes à la communauté de communes qui procédera ensuite au reversement.

- *Mise en place d'une conférence des Maires*

Cette instance se réunira tous les 2 à 3 mois et sera un intermédiaire entre le Bureau et le Conseil communautaire et permettra une large diffusion des informations des travaux et des projets de la communauté de communes.

- *Prévoir une réunion d'information des conseillers communautaires*

Cette réunion permettra d'informer les nouveaux élus sur la communauté de communes, ses compétences, l'avancement des dossiers et fonctionnement au niveau des différents pôles.

- *Compétence intercommunale « sport »*

Cette prise de compétence fera l'objet de réflexions ; il est bien entendu que les activités sports de pleine nature sont un enjeu fort sur notre territoire.